



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 102636

## Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'accompagnement des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer. Aujourd'hui 850 000 personnes seraient directement touchées par la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. D'après les projections actuelles, en 2020, 1,3 million de personnes seront concernées par la maladie et 2,1 millions en 2040. De nombreuses familles font état des difficultés qu'elles rencontrent pour accompagner les patients. Les malades en stade avancé ont besoin d'une prise en charge quasi permanente dans des structures adaptées et médicalisées. Or le nombre de places en maisons spécialisées demeure très insuffisant. Ces problématiques s'inscrivent dans le cadre du débat national sur la création d'un cinquième risque, "prise en charge de la perte d'autonomie". Faisant écho aux inquiétudes et souffrances des familles, de nombreuses associations sont favorables à la mise en place de ce risque, prenant en compte tous les aspects d'un droit à une vie dans la dignité pour les personnes frappées dans leur indépendance physique, psychique ou mentale. Certaines souhaitent que la perte d'autonomie puisse être reconnue comme un risque et qu'un droit universel à compensation soit mis en place. D'autres indiquent qu'en amont, la prévention physique, psychique et économique doit se voir appliquer, avec en aval l'intervention de professionnels qualifiés et encadrés. Concernant le financement, de nombreuses associations souhaitent qu'il puisse être basé sur la solidarité nationale, et indiquent s'opposer à tout gage du patrimoine ou recours sur succession, comprenant une part « assurantielle mutualiste », marginale et maîtrisée. Aussi, elle lui demande de lui indiquer quelles sont les grandes orientations prises par le Gouvernement quant à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et la création d'un cinquième risque.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102636

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 2011, page 2460

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)